



Ordre du jour de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 24 février 2025, à 19h00, au 39 avenue Caron (Édifice Caron), Saint-Basile

1. Présence et quorum
2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
4. Trésorerie
5. Période de questions •
6. Correspondance
7. Loisirs
8. Urbanisme
9. Projets
10. Service incendie
 - 10.1. Rapport annuel en sécurité incendie
11. Hygiène du milieu
 - 11.1. Octroi de contrat, balises et peinture pour borne fontaine
12. Travaux publics
13. Direction générale
14. Varia
15. Levée de la séance

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.